

Me

## Huissier de Justice

Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h

Objet : Mise en demeure amiable avant procédure

Messieurs,

La société IJCOF, gestionnaire contentieux du dossier référencé en marge, me charge de procéder au recouvrement de la créance dont vous êtes redevable à VAL'HOR d'un montant de :

- Principal	132,00 €
- Intérêts	0,00 €
- Dommages et intérêts	0,00 €
- A déduire versement	0,00 €
TOTAL restant du	132,00 €

A défaut de règlement de votre part sous 72 heures, vous vous exposeriez à ce qu'une procédure soit engagée à votre encontre par voied'assignation ou d'injonction de payer devant le Tribunal en vue de l'obtention d'un titre exécutoire permettant la mise en oeuvre de procédures d'exécution telles qu'une saisie mobilière, ou une saisie de votre compte bancaire - tous frais de procédure à votre charge en cas de condamnation - en application de l'article 695 du Code de Procédure Civile.

Je vous invite dès lors à adresser le règlement à la société IJCOF - CS 70066 - 33502 LIBOURNE CEDEX, par chèque, mandat ou virement sur le CCP LYON BIC:PSSTFRPPLYO IBAN:FR0620041010071595570N03858 sans omettre votre numéro de dossier :

Je compte donc sur votre bon sens et votre règlement afin d'éviter d'en arriver à une telle extrémité Vous rappelant que les appels téléphoniques ne sont reçus que de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Agrééz l'expression de mes salutations distinguées.

Huissiér de justice

Il peut être répondu à la présente lettre par annotation ci-dessous et au verso.

**VOTRE REPONSE:** Dossier